

## LE DROIT DU PATRIMOINE CULTUREL CONGOLAIS

Ulrich Kévin Kianguebéni

L'intérêt grandissant pour le patrimoine culturel conduit à l'élaboration de nombreux outils juridiques destinés à la protection et à la mise en valeur de ce patrimoine dans son ensemble (meuble, immeuble, immatériel). Le droit du patrimoine culturel est d'inspiration française, une logique qui ne prend pas en compte la loi coutumière dite traditionnelle, issue des sociétés millénaires du pays et qui se transmet de génération en génération, par l'oralité. Ce droit coutumier qui prend parfois le dessus sur le droit de l'État justifie donc son intérêt d'être inventorié et codifié.

Cet ouvrage a été conçu pour faire une étude des outils juridiques (lois, décrets, conventions) et des institutions (nationales et internationales) de protection du patrimoine culturel au Congo.

Le patrimoine culturel congolais est digne d'intérêt ; il apparaît, dès lors, nécessaire de mentionner les progrès enregistrés dans l'élaboration des outils juridiques et dans la mise en place des institutions qui contribuent à la protection du patrimoine culturel dans ce pays.

**Ulrich Kévin KIANGUEBENI** est juriste, gestionnaire du patrimoine. Il est titulaire d'une maîtrise en droit privé (faculté de droit de Brazzaville – université Marien-Ngouabi) et d'un master II en gestion du patrimoine culturel (université Senghor d'Alexandrie). Actuellement, il prépare une thèse en droit comparé du patrimoine culturel à l'université d'Orléans – Laboratoire des collectivités publiques. Le droit du patrimoine culturel congolais est sa troisième publication, après Législation sur la protection du patrimoine culturel au Congo et Contribution à la protection du patrimoine culturel et à la gestion efficiente de l'environnement au Congo parus aux Éditions universitaires européennes.

Ulrich Kévin Kianguebéni

LE DROIT DU PATRIMOINE CULTUREL CONGOLAIS

ISBN : 978-2-296-96281-1

Prix : 14 euros



L'Harmattan